



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°87-2018-096

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2018

Sommaire

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE 87

87-2018-10-23-004 - Arrêté du 23 octobre 2018 modifiant la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier Esquirol (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2018-10-23-005 - Avis de concours pour le recrutement d'un psychomotricien à l'EMESD de l'Isle (Haute-Vienne) (3 pages)

Page 6

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA
HAUTE-VIENNE 87

87-2018-10-23-004

Arrêté du 23 octobre 2018 modifiant la composition du
conseil de surveillance du Centre hospitalier Esquirol



**Délégation départementale
de la Haute-Vienne**

Arrêté n° DD87-87 du 23 octobre 2018
portant modification de l'arrêté n° 2010/037 modifié du
28 mai 2010 fixant la composition nominative du
conseil de surveillance du Centre hospitalier Esquirol

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, et R. 6143-1 à R. 6143-4 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de M. Michel LAFORCADE, en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 3 septembre 2018 ;

VU l'arrêté n° 2010/037 du 28 mai 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Esquirol de Limoges ;

Arrête

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2010/037 du 28 mai 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Esquirol à Limoges, est modifié comme suit :

Le conseil de surveillance du Centre hospitalier Esquirol à Limoges (Haute-Vienne), établissement public de santé de ressort départemental, est composé des membres ci-après :

3°) au titre des personnalités qualifiées :

- en qualité de représentante des usagers désignée par le Préfet de département : Mme Evelyne CACERES, en remplacement de Monsieur Robert COSTANZO.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne. Il est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;
- soit d'un recours hiérarchique devant la Ministre des Solidarités et de la Santé ;
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Le Directeur,



François NEGRIER

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2018-10-23-005

Avis de concours pour le recrutement d'un
psychomotricien à l'EMESD de l'Isle (Haute-Vienne)

Détail du concours

Date de parution :	24-10-2018
Filière :	Filière Rééducation
Corps de métier:	PSYCHOMOTRICIENS
Catégorie :	A
Grade :	Psychomotricien
Lieu(x) :	EMESD - 1 avenue de la République 87170 ISLE
Nombre de postes offerts par établissement :	1
Date du concours :	4-01-2019
Type de Concours :	sur titre
Conditions de candidature :	Diplôme de psychomotricien
Date limite de candidature :	23-11-2018
Adresse d'envoi des candidatures :	Monsieur le Directeur de l'EMESD - 1 avenue de la République 87170 ISLE
Pièces à fournir :	Lettre de motivation, CV détaillé, copie des diplômes, copie de la carte d'identité, état signalétique des services militaires ou pièce attestant de la situation au regard du service national, et un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3).

Accès aux sites régionaux

Sélectionnez un site

[Retour sur le site national](#)

Etablissement Médico Educatif et Social Départemental
- E.M.E.S.D. -

I.M.E.

1, avenue de la République -BP 31-
87170 - ISLE
☎: 05.55.01.50.24
☎: 05.55.05.10.92

S.E.S.S.A.D.

14, rue Théodore Bac
87100 - LIMOGES
☎: 05.55.79.86.65
☎: 05.55.77.71.93

CODINFO : R:\C1 - RECRUTEMENT\2-Fonctionnaires\1- Concours\Psychomotricien\Psychomot_2018\concours\Décision concours Psychomot_2018.doc

DECISION N° 2018/37

LE DIRECTEUR

- . VU la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et constituant le titre I du statut général des fonctionnaires ;
- . VU la Loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . VU la Loi n° 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- . VU le décret n° 2017-1259 du 9 août 2017 portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de catégorie A de la fonction publique hospitalière ;
- . VU le décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière ;
- . VU la vacance d'un poste de psychomotricien à l'EMESD ;
- . VU le résultat infructueux de la publication à la mutation parue sur le site de l'ARS en date du 3 juillet 2018 ;

DECIDE

Article 1 : Un concours sur titres pour le recrutement d'un **psychomotricien** est ouvert en vue de pourvoir un poste à l'EMESD.

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions prévues à l'article 6-4 du décret n° 2017-1259 du 9 août 2017 portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de catégorie A de la fonction publique hospitalière.

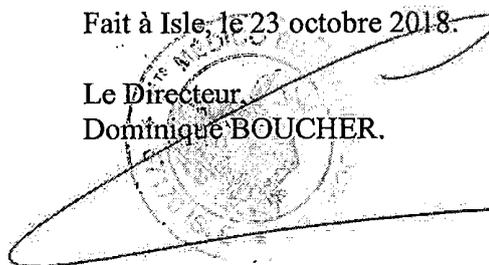
Article 3 : Les demandes d'admission à concourir devront être adressées à :
Monsieur le Directeur de l'EMESD – 1 avenue de la République – 87170 ISLE.
Les candidatures doivent être postées, le cachet de la poste faisant foi, **avant le 23 novembre 2018.**

A l'appui de leur demande, les candidats devront joindre un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre, une lettre de motivation, une copie des diplômes, une copie de la carte d'identité, un état signalétique des services militaires (ou pièce attestant de la situation au regard du service national), et un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3).

Article 4 : Le Directeur de l'EMESD est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Isle, le 23 octobre 2018.

Le Directeur
Dominique BOUCHER.



PSYCHOMOTRICIENS

03/07/2018

EMESD SESSAD - 14 rue Théodore Bac - 87000 LIMOGES**Psychomotricien****Vos missions:**

Accompagnement d'enfants en situation de handicap (déficience intellectuelle, du psychisme ou troubles du comportement) à l'EMESD.

Catégorie:

A

Type du contrat:

Mutation

Date de disponibilité souhaitée:

01/01/2019

Intéressé(e)?

Les candidatures comprenant CV + lettre de motivation. Trois dernières fiches de notation, Carte d'identité, permis de conduire, casier judiciaire extrait n°3. sont à adresser avant le 24/08/2018 à :

M. Dominique BOUCHER, Directeur (emesd.ime@wanadoo.fr)

EMESD - 1 avenue de la République - 87170 ISLE

(Chaque candidature sera traitée dans la plus stricte confidentialité.)

Retour**Accès aux sites régionaux**Sélectionnez un site

Retour sur le site national